

PLU

Plan Local d'Urbanisme

GRESY-SUR-ISERE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE 4.2.1 Ensemble de la commune

Echelle : 1/5000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 27 mai 2019

LEGENDE	
U ZONES URBAINES	
Ua	Secteur urbain ancien dense
Uc	Secteur urbain récent moins dense
Ue	Secteur urbain à destination économique
AU ZONES A URBANISER	
AuB	Secteur d'habitat moyen à forte densité
AuC	Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne
AuE	Secteur destiné aux activités économiques
ZAUT	Secteur insaisissable équipé - à urbaniser strict
A ZONES AGRICOLES	
A	Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent être prévues
Ap	Secteur agricole d'intérêt paysager
Ael	Secteur agricole concerné par l'espace de fonctionnalité d'une zone humide
Aeh	Secteur agricole concerné par une zone humide
N ZONES NATURELLES	
N	Secteur naturel
Nr	Secteur naturel concerné par l'espace de fonctionnalité d'une zone humide
Nrh	Secteur naturel concerné par une zone humide
NL	Secteur naturel à destination de loisirs
NLd	Secteur naturel à destination de loisirs concerné par l'espace de fonctionnalité d'une zone humide
NLzh	Secteur naturel à destination de loisirs concerné par une zone humide
Np	Secteur naturel occupé par un parc
Nsd	Secteur naturel occupé par du stationnement (aire de covoiturage) concerné par l'espace de fonctionnalité d'une zone humide
Nt	Secteur naturel destiné aux activités touristiques

INDICES ET SECTEURS			
F	Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement récréative		
	Périmètre concerné par une OAP		
	Recul minimal de 3 m à respecter		
	Limites sur lequel la destination des constructions est réglementée (limité fonctionnelle)		
	Axe bouvart et bande de 100 m soumise aux prescriptions d'isolement acoustique		
	Canalisation de gaz et bande de 50 m de part et d'autre		
	Corridor biologique		
	Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article L. 151-23 et 4 ^e du R.151-43 du Code de l'urbanisme		
	Prise en compte des risques		
	Secteur PRZ		
	Périmètre soumis à risque		
	Secteur PRZ		
	Périmètre soumis à risque		
	Périmètre d'étude du PRZ (Plan de Prévention du Risque d'Inondation), dont périmètre soumis à risque		
EMPLACEMENTS RESERVES			
	N° Destination		
	Bénéficiaire		
	Surface		
	1 Extension cinquième et équipements	Commune	2157 m²
	2 Extension de voirie	Commune	349 m²
	3 Aménagement de stationnements d'une placette et/ou d'une aire de jeux	Commune	586 m²
DIVERS			
	Bâtiments répertoriés sur le cadastre (à titre indicatif)		
	Bâtiment insaisissable (à titre indicatif)		

